



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION



PROJET AGIR-INN (Programme UE WASOP)
**« AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET
DES INITIATIVES SOUS-REGIONALE CONTRE
LA PECHE INN »**

Juillet 2025



Sauf indication contraire, les droits d'auteur relatifs au contenu du présent document de projet de la CSRSP appartiennent à l'éditeur. Le contenu du présent document ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur.

© 2025 Commission Sous-Régionale des Pêches

Auteurs : Dr Khallahi BRAHIM (CSRSP, SP), Mohamadou Makhtar SECK (CSRSP, SFC), Abdou Khadir DIAKHATE (CSRSP, HPL), Mika DIOP (CSRSP, APA), Patrice BREHMER (CSRSP, SP / IRD).

Supervision : Dr Khallahi BRAHIM (CSRSP).

Remerciements: Mamadou Ball (, ex-CSRSP, SCS), Cheikh Dia (CSRSP, SFC), Guedal Ka (CSRSP, RH), Toussainte Boissy (CSRSP, SP), Maria Andrade (CSRSP, SP), Shegella Sarre (CSRSP, UCOS), Antoine Gaston Djihinto (CPCO), Mario Santos (EFCA), Pedro Galache (EFCA), Leon Bouts (EFCA), et Bruno Morin (EFCA).

Avec l'appui de la DUE Sénégal : Frédéric Varennes, Toure Lay Seynabou, Amadou-Ciré Thiam, Stephane Devaux, Arnaud-Pierre Appriou, et Eric Lunel.

Citation proposée : K. BRAHIM, M.M. SECK, A.K. DIAKHATE, M. DIOP, P. BREHMER. 2025. Amélioration de la gouvernance et des initiatives sous-régionale contre la pêche INN (projet AGIR-INN). Document de projet CSRSP, Version française. Commission Sous-Régionale des Pêches, Secrétariat Permanent, Dakar. 33p.



Funded by
the European Union

Action proposée par la CSRP dans le cadre du « West Africa Sustainable Ocean Program » (WASOP Programme pour un océan durable en Afrique de l'Ouest). Administration contractante: Commission européenne.

Le programme WASOP, financé par l'Union européenne à hauteur de 59 millions d'euros, a pour objectif de favoriser la gestion intégrée et durable des ressources marines et côtières en Afrique de l'Ouest en soutenant une croissance économique inclusive et compétitive.

Le WASOP se décline en trois axes d'intervention :

-  Gouvernance des océans, mis en œuvre par l'Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et deux commissions sous-régionales des pêches : SRFC et CPCO ;
-  Économie bleue durable et inclusive, mis en œuvre par Expertise France ;
-  Protection et restauration des écosystèmes, mis en œuvre par l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Pour en savoir plus :

https://www.eeas.europa.eu/delegations/mauritanie/programme-oc%C3%A9an-durable-de-lafrrique-de-louest-wasop_fr

https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/2025/documents/WASOP_Leaflet_A5_FR_PRINT.pdf

https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/2025/documents/WASOP%20programme_%20Panorama%20succinct.pdf

La présente action se place dans le pilier 1 « Gouvernance des océans ».



Table des matières

1 Informations générales	4
2 L'action	4
2.1. Description de l'action	4
2.1.1. Description	4
2.1.1.1. Contexte	4
2.1.1.2. Objectif, résultats attendus et activités de l'Action	7
A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information.....	8
A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de Suivi, de Contrôle et de Surveillance de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN	9
A3. Renforcer les capacités du centre sous-régional et des centres nationaux de Suivi, de Contrôle et de Surveillance de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection auxquelles les officiers (hommes et femmes) font face	10
A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents (par exemple, la AMREP).....	11
A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches.....	12
A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, et la déclaration des captures.....	13
A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP	14
2.1.2. Méthodologie.....	15
2.1.2.1. Opérations conjointes	16
2.1.2.2. Ateliers de formation.....	16
2.1.2.3. Acquisition d'équipements.....	16
2.1.3. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action	21
Durabilité de l'action	29
2.1.4. Cadre logique	32
2.2. Expérience	33

1 Informations générales

Nom du demandeur chef de file	Commission Sous-Régionale des Pêches représentée par son Secrétaire Permanent Dr. Khallahi BRAHIM
Intitulé de l'action	AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN)
Lieu d'exécution	Zones économiques exclusives (ZEE) du Cabo Verde, de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone
Durée de l'action	48 mois (4 ans)

2 L'action

2.1. Description de l'action

2.1.1. Description

2.1.1.1. Contexte

L'espace CSRP, du Nord-ouest africain est réputé pour la forte productivité biologique de ses zones Economiques Exclusives. Ceci s'explique par sa position géographique entre deux systèmes écologiques : tempéré du nord et subtropical du sud. Ainsi, les côtes sont baignées par les eaux du Courant des Canaries, avec ses eaux salées et froides, ainsi que par le contre-Courant de Guinée, avec des eaux plus chaudes et moins salées. Il en résulte une alternance d'eaux à différente température. A cela, s'ajoute le phénomène de remontée d'eaux froides ou upwelling qui est à la base d'un bloom phytoplanctonique responsable de l'établissement d'une dense chaîne alimentaire. On est ainsi en présence d'un ensemble de paramètres qui concourt à en faire une zone d'une grande richesse halieutique. La pêche y constitue un enjeu majeur pour les populations ouest-africaines, source d'emploi pour des milliers de pêcheurs, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (source protéique d'excellente qualité).

Les ressources sont importantes et variées (mollusques, crustacés poissons pélagiques et démersaux, etc.) avec une prédominance de poissons petits pélagiques qui sont partagées entre les différents pays de la sous-région.

Cet espace, une des plus importantes zones de pêche au niveau mondial, concentre de grandes flottilles. On y rencontre des flottilles industrielles de diverses nationalités travaillant soit dans le cadre d'accords de pêche ou de sociétés mixtes. Certaines évaluations font état d'environ 1 000 navires industriels (dont 600 étrangers) dans cette partie de l'Afrique de l'Ouest. La pêche artisanale connaît également un développement vertigineux. Des estimations parlent de 50 000 embarcations artisanales dont certaines de très grandes tailles. Ces pêcheries emploient environ un million de pêcheurs.

Cependant, depuis plusieurs années on assiste à une diminution de l'importance de la pêche avec une raréfaction des ressources qui due à des problèmes de "mésexploitation" (notamment surcapacité de pêche ayant entraîné une surpêche) mais aussi à des facteurs externes tels que les changements climatiques et l'explosion de la pêche illicite non déclarée et non réglementée.

C'est pour faire face à ces défis que la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) a été créée le 29 mars 1985. C'est une organisation intergouvernementale qui regroupe sept pays : Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone. La CSRP a pour but le renforcement de la coopération sous-régionale entre ces Etats membres à travers l'harmonisation à long terme des politiques et législations des pays membres, en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable des ressources halieutiques. Ceci est en conformité avec une volonté politique des différents États de tirer le meilleur profit des ressources halieutiques et surtout d'améliorer leur gestion.

L'un des problèmes majeurs rencontrés par la pêche est le développement de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) estime que la pêche INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée) totalise 28% des captures mondiales et une valeur entre 8 et 19 milliards d'euros par an¹. Une étude récente² indique que la perte occasionnée par la pêche INN dans l'espace CSRP atteindrait 2.3 milliards \$ US et 300 000 emplois. Cela constituerait 20% de la pêche INN dans le monde. Ceci démontre l'importance de ce fléau pour la sous-région CSRP (notamment dans sa partie sud) et surtout la nécessité de le combattre en mettant à contribution tous les moyens des pays. Aussi, il est indispensable que les pays mettent en place un système collaboratif basé sur les échanges d'informations sur les activités des navires, en particulier les navires pratiquant une pêche suspicieuse.

Vu les moyens relativement limités des Etats membres face à l'expansion de la pêche INN, il s'avère urgent de mettre ensemble leurs moyens et de coordonner leurs actions de lutte. Il est également nécessaire que les activités conduites par les partenaires au développement dans ce domaine soient coordonnées pour une plus grande efficacité.

Les systèmes de contrôle et de surveillance dans la région ouest-africaine souffrent d'un certain nombre de problèmes limitant son aptitude à faire face à la pêche INN. Il s'agit d'un manque de moyens adéquats modernes prenant en compte les derniers outils à disposition (*e.g.* satellites, drones, etc.) : (i) moyens navigants adaptés : les navires de surveillance rapides sont rares, il n'y a pas d'avions dédiés à la surveillance en mer ; (ii) les équipements et matériels des centres de surveillance sont insuffisants (radars et autres outils de détection satellite, etc.) ; quand ils existent-ils sont relativement anciens (iii) le personnel technique manque de formation ; (iv) manque d'échange d'informations et même d'expérience entre les différents centres. Les efforts entrepris au cours de ces dernières années pour doter les pays de centres à même de relever le défi que constitue la pêche INN sont restés insuffisants. Les appuis sont en-deçà des attentes et ne permettent vraiment pas de sécuriser les eaux marines et côtières des différents pays.

Par ailleurs, vu l'ampleur de la pêche INN, il n'est imaginable de pouvoir combattre la pêche INN que dans un cadre concerté et d'intégration sous-régionale. Cela concerne tout d'abord la prise de conscience des décideurs des différents pays de l'intérêt d'une coopération accrue inscrite dans la continuité pour réduire ou même anéantir cette pratique dangereuse pour les ressources et pour les citoyens.

La CSRP manque jusqu'à présent de moyens de coordination lui permettant d'assurer cette coordination pour assurer une veille continue. Elle manque ainsi de moyens financiers et humains pour la conduite de façon régulière d'opérations conjointes pouvant, à long terme, servir de dissuasion pour les acteurs de pêche INN. En effet, les opérations de la CSRP ne sont conduites que dans le cadre de projets avec les partenaires au développement. Or, cela limite l'efficacité de ces opérations conjointes.

De manière générale, la lutte au plan sous-régional, indispensable à l'éradication de la pêche INN, est confronté à un certain nombre de problèmes spécifiques :

- ✎ Le manque de moyens financiers pérenne pour assurer une autonomie dans la conduite des opérations conjointes mais aussi leur continuité ;
- ✎ Le manque de personnel adapté pour prendre en charge les opérations de contrôle et de surveillance dans la sous-région mais aussi assurer la coordination ;
- ✎ Le cadre juridique d'encadrement de la lutte contre la pêche INN ;
- ✎ Le personnel technique formé est en nombre insuffisant. Il doit faire l'objet de formation continue. Cela concerne particulièrement les inspecteurs et contrôleurs de pêches ;
- ✎ Le centre sous-régional de coordination de la lutte contre la pêche INN est sous-équipé et manque de moyens humains adaptés capables de remplir sa fonction ;

¹ Lien web. [Océan : lutter contre la pêche illégale | WWF France](#)

² Lien web. <https://financialtransparency.org/wp-content/uploads/2022/10/FTC-fishy-Network-OCT-2022-Final.pdf>

- ✎ L'absence de centres de suivi, contrôle et surveillance opérationnels et fonctionnels jour et nuit dans certains Etats de la sous-région et ce, afin de garder le contact avec le Centre sous-régional ;
- ✎ L'insuffisance numérique des opérations conjointes de lutte contre la pêche INN ;
- ✎ Les équipements et matériels utilisés sont très classiques, voir obsolètes et doivent être modernisés par exemple par l'introduction de drones, le système de détection à distance ;
- ✎ Le manque de discrétion. La « publicité » autour des opérations conjointes permet aux navires pratiquant la pêche INN d'éviter de se faire saisir ;
- ✎ Le déficit de communication et de sensibilisation des différents acteurs de la pêche dans la sous-région.

Pour une grande efficacité de l'outil sous-régional de lutte contre la pêche INN, il y a lieu de le repenser complètement pour lui donner le pouvoir et le rôle qui siéent et le rendent plus efficace.

La CSRP s'est engagée depuis plusieurs années dans le processus lui garantissant un rôle plus actif dans l'aménagement des pêches et de lutte contre la pêche INN. En effet, elle a fait adopter en 1993 la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès (CMA). Celle-ci a été révisée le 8 juin 2012 et est entrée en vigueur le 16 septembre 2012. Une Convention sur le Droit de poursuite et le Protocole sur la coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime ont aussi été adoptés en 1993. Les déclarations de Nouakchott en 2001 et de Dakar en 2014 sur la pêche INN consacrent ce droit de poursuite.

La CSRP a également mis en place une Unité de Coordination des Opérations de Surveillance à Banjul (Gambie) pour la mise en œuvre des opérations conjointes.

De plus, la CSRP a soumis une demande d'avis consultatif au Tribunal international du droit de la mer (TIDM) au sujet des meilleurs moyens institutionnels et juridiques d'éradication de la pêche INN et la gestion durable des stocks partagés ou d'intérêt commun. L'avis a été rendu le 2 avril 2015. Cette saisine portait sur des questions liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la sous-région. L'objectif était d'obtenir des clarifications sur les obligations des États en matière de lutte contre la pêche INN, en particulier concernant les responsabilités des États côtiers et des États du pavillon vis-à-vis de cette pratique. L'avis consultatif a marqué une étape importante pour le droit international des pêches. Le Tribunal a précisé que : (i) Les États côtiers ont l'obligation de veiller à ce que les ressources halieutiques dans leurs eaux soient gérées de manière durable et qu'ils prennent des mesures efficaces contre la pêche INN. (ii) Les États du pavillon sont également tenus de s'assurer que les navires battant leur pavillon ne participent pas à la pêche INN, même s'ils opèrent dans les eaux d'un autre pays. (iii) Tous les États doivent coopérer pour combattre la pêche INN, en partageant des informations et en collaborant au niveau régional et international. Cet avis a renforcé la base juridique pour que les États membres de la CSRP et d'autres États puissent mieux lutter contre la pêche INN et a permis d'étendre les responsabilités des États du pavillon, même en dehors de leur juridiction directe.

La CSRP a aussi élaboré une Convention Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS). Dans sa réunion du 19 au 21 septembre 2023 à Dakar, le Comité de Coordination de la CSRP a longuement discuté le contenu de la Convention SCS avant d'aboutir à une version consensuelle. Suite à la décision des Etats lors de la réunion spéciale de la Conférence des Ministres de la CSRP tenue le 9 octobre 2024 à Tanger (Maroc), de signer la Convention SCS, le Secrétariat Permanent a enclenché le processus de signature sans délais. A la date du 28 février 2025, la convention SCS a déjà été signée par trois Etats dont la Présidence en exercice de la Conférence des Ministres. Le processus de signature par les autres Etats se poursuit en vue d'un achèvement avant la prochaine session de la Conférence des Ministres prévue au mois de juillet 2025.

Les structures de suivi, contrôle et surveillance (SCS) dans les différents Etats membres de la CSRP sont des structures internes aux Ministères chargé des pêches et dépendent des moyens nationaux pour pouvoir réaliser des opérations nationales de contrôle et de suivi. Bien que ces structures soient dotées de cadres juridiques propres à ses missions, ils nécessitent cependant un accompagnement pour l'adapter au cadre juridique international de lutte contre la pêche INN. Il faut noter que la ratification par les pays

des outils internationaux se fait souvent avec retard, ce qui a des conséquences directes sur l'évolution des structures SCS nationales.

On note une disparité entre les différents pays en termes de structures SCS. Pendant que certaines structures souffrent d'un manque cruel en personnels qualifiés et en équipements SCS, d'autres se sont dotés de moyens « adéquats ». Ce sont les pays du sud de la CSRP qui sont les moins outillés en termes de SCS et qui requièrent une assistance pour la mise en place de structures SCS.

La CSRP a encouragé les EM à élaborer, conformément aux orientations du Plan International visant à prévenir, contrecarrer et à éliminer la pêche INN de la FAO³, des Plans d'Actions de lutte contre la pêche INN. La mise en œuvre de ces plans repose essentiellement sur un travail de coordination et de consultation qui doivent être menées par la CSRP. La pleine participation des Etats membres est indispensable à sa réussite.

Le Programme pour un Océan Durable en Afrique de l'Ouest (WASOP), sur financement de l'UE, constitue un appui à la lutte contre la pêche INN de la CSRP. WASOP fait suite au précédent Programme « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest » (PESCAO) dont la composante lutte contre la pêche INN était confiée à la CSRP. L'objectif global de WASOP est d'améliorer l'utilisation durable et intégrée des ressources océaniques en Afrique de l'Ouest en stimulant une croissance économique inclusive.

Le WASOP encourage l'utilisation et la gestion intégrées et durables des ressources marines et côtières, par le biais de l'économie bleue, conformément à l'objectif de Global Gateway (GG) de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles, et de solutions fondées sur la nature comme base d'une reprise verte. Ces objectifs sont liés aux engagements pris par la CE lors du « One Ocean Summit » (Brest, février 2022), de la « Conférence des Nations unies sur les océans » (Lisbonne, juin 2022) et de la « Our Ocean Conference » (Panama, mars 2023), ainsi qu'à deux des quatre objectifs - le premier (renforcer le cadre de la gouvernance internationale des océans) et le second (faire de la durabilité des océans une réalité d'ici 2030) - de la nouvelle communication sur la gouvernance internationale des océans adoptée en juin 2022, et à l'accent mis sur les principales menaces (le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution). Le programme contribuera également au programme phare "NaturAfrica", dont l'objectif principal est de soutenir la conservation de la biodiversité et le développement socio-économique dans des paysages côtiers/marins clés pour la conservation et le développement. Il entre en phase avec la déclaration de Tanger adopté par 32 délégations ministérielles (dont celles des sept EM de la CSRP) réalisé au cours de la 3rd session of High Level Conference of the Blue Belt Initiative (8-9/10/2024) « Building a foundation to boost Blue Food and Jobs under a Blue Economy development approach ».

Dans le cadre de la composante 1 du programme WASOP « renforcement de la gouvernance des océans », la CSRP travaillera en étroite collaboration avec ses Etats membres et l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches.

2.1.1.2. Objectif, résultats attendus et activités de l'Action

Objectif global : améliorer l'utilisation durable et intégrée des ressources océaniques en Afrique de l'Ouest en stimulant une croissance économique inclusive.

Objectifs spécifiques de l'Action : Renforcer la gouvernance des océans en Afrique de l'Ouest.

Le **résultat attendu** est de réduire la pêche INN dans la sous-région CSRP (Mauritanie, Cap Vert, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone). Pour ce faire, les principales activités énumérées ci-dessous doivent être menées :

A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches entre les Etats membres, la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) et l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECF) et, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information ;

³ Lien web. <https://www.fao.org/4/y1224f/y1224f00.htm>

A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de Suivi, Contrôle et Surveillance de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN ;

A3. Renforcer les capacités du centre sous-régional et des centres nationaux de Suivi, de Contrôle et de Surveillance de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection auxquelles les officiers (hommes et femmes) sont formés ;

A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents (par exemple, la AMREP) ;

A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches;

A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, la déclaration des captures, etc.

A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP.

Pour la conduite de ces activités, la CSRP a identifié plusieurs sous-activités (SA) listées ci-dessous.

A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information

Depuis plusieurs années, la CSRP conduit des opérations de contrôle et de surveillance dans les eaux océaniques de ses Etats membres. Ceci entre généralement dans le cadre de programmes financés par les partenaires au développement.

Vu les moyens limités de certains membres et vu l'expansion de la pêche INN, les opérations de SCS sont devenues une priorité et une réussite de la CSRP qui en a fait une forme d'expertise forgée au fil des années. Mais vu l'ampleur des moyens déployés, la CSRP analysera, pour la première phase, la possibilité d'utiliser des moyens moins coûteux, les drones par exemple. Pour cela, il sera important de pouvoir faire appel à une expertise extérieure, Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP) ou autres partenaires.

Par ailleurs, au vu de l'expérience accumulée dans PESCAO, la CSRP et l'AECP ont tenu une réunion pour discuter des modalités de mobilisation des moyens aériens, la confidentialité des opérations, etc. Cette réunion a aussi analysé la possibilité d'affecter un technicien AECP auprès de la CSRP en vue de mieux coordonner les opérations conjointes de surveillances et autres activités de formations et d'acquisition d'équipement dans la sous-région CSRP. Tirant profit des leçons des réalisations dans le cadre du PESCAO, la CSRP prévoit de mener douze (12) opérations conjointes de surveillance des pêches. Durant les opérations, il sera procédé à :

-  La tenue de séances d'informations opérationnelles ;
-  L'échange d'effectif et de moyens ;
-  L'affrètement des moyens navigants et éventuellement aériens.

La stricte confidentialité de tout le processus doit être respectée en vue de ne pas affecter les résultats des opérations.

Les actions prévues sont :

SA.1.1. Organiser au moins une réunion par an du groupe de travail SCS pour mieux encadrer les opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches

Prévoir un calendrier régulier des réunions du **Groupe de Travail Suivi, Contrôle Surveillance (GT SCS)** est indispensable pour la mise en œuvre des activités du projet. La régularité de ces réunions est très importante et montre aux pays leur implication dans le présent projet AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN) du programme WASOP.

Ce groupe de travail, composé des représentants des structures SCS, sera d'une grande utilité pour la mise en place des modalités d'échanges d'informations, la conduite des formations et la mise en œuvre des opérations conjointes de contrôle et de surveillance.

La participation de l'AECF au processus de planification et de préparation de ces opérations conjointes est très importante. Elle se fera à travers la mise à disposition d'un expert mais aussi la prise en charge financière de deux réunions du GT SCS.

SA.1.2. Planifier et mener des opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches

La CSRP compte conduire 12 opérations conjointes au cours des quatre années du programme WASOP. L'organisation de ces opérations se fera par une collaboration étroite entre l'AECF, la CSRP et les EM à travers les structures SCS.

Outre l'appui de l'expert au cours de la phase préparatoire, l'AECF prendra également en charge les frais des participants aux opérations conjointes de surveillance (inspecteurs, opérateurs radios, personnel SCS des EM et CSRP).

Également, AECF, en collaboration avec les Etats membres, mettra à disposition des systèmes d'analyse satellitaire lors des opérations conjointes de surveillance.

SA.1.3. Développer des partenariats avec des missions opérationnelles conduites dans les eaux de l'espace CSRP par des navires européens ou américains en activité dans la zone

Plusieurs navires mènent des missions ou effectuent des passages dans la sous-région ouest-africaine pouvant être mises à profit pour contribuer à la surveillance de bateaux « douteux ». La CSRP établira des collaborations avec les organismes conduisant des opérations de manière à tirer profit des opérations conduites dans la sous-région mais aussi mettre en place des modalités d'échange d'information.

A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de Suivi, de Contrôle et de Surveillance de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN

La CSRP a mis en place un « Dashboard » et un registre sous-régional des navires de pêche dont la finalité est de disposer de toutes les informations relatives au secteur des pêches dans les différents pays. A cela s'ajoute la Convention SCS en cours signature par les Ministres en charge des pêches des Etats membres. Celle-ci, à travers son Protocole d'application, prévoit des échanges d'information de grande importance entre les structures SCS. Elle traite largement de l'organisation du dispositif d'échange de l'information ainsi que la manière dont cet échange devrait se faire. La CSRP opérera de façon progressive en insistant dans un premier temps sur les informations prioritaires.

La signature de la Convention SCS par les Etats membres permettra de mieux organiser et formaliser les échanges d'information et ainsi de dépasser les réticences des pays vis-à-vis du partage de certaines informations.

Le groupe de travail sous-régional SCS composé de représentants des structures SCS des Etats sera

redynamisé de manière à faciliter les échanges et définir les types d'information indispensables à la lutte contre la pêche INN dans l'espace CSRP. Sa composition et son mode de fonctionnement seront actualisés de même qu'un calendrier de réunions régulières. Ce groupe SCS sera le fer de lance de l'échange d'informations et encadrera la lutte contre la pêche INN. Il permettra le rapprochement des services étatiques en vue d'une action collégiale.

En vue d'améliorer la gouvernance dans la sous-région, il serait indispensable que les pays s'engagent dans une transparence garantissant une équité entre les différents acteurs fixant l'orientation vers une pêche plus durable. La CSRP appuiera la mise en place de dispositif de transparence déjà entamé par certains pays et encouragera les autres à les rejoindre.

La CSRP travaillera à redynamiser le **Dashboard** et mettre à jour le **registre sous-régional des navires de pêche**.

Les actions à définir dans ce cadre concernent :

SA.2.1. Revitaliser le Dashboard sous-régional et l'alimenter de façon régulière

Le Dashboard sous-régional disponible doit être revisité et reconfiguré en vue de sa mise à jour.

Il sera ensuite procédé à la formation des utilisateurs des Etats membres de la CSRP et la mise en place des protocoles de partage et de mise à jour des données.

Pour cela, il est nécessaire pour la CSRP de renforcer les capacités du technicien en charge du Dashboard.

Des ateliers nationaux de saisies seront organisés afin d'alimenter et d'actualiser le Dashboard sous-régional.

SA. 2.2. Mettre à jour le registre sous-régional des navires de pêche

Des ateliers nationaux et un atelier régional seront organisés pour la mise à jour du registre sous-régional des navires de pêche de la CSRP. Ce registre permettra de connaître les navires autorisés à pêcher dans les eaux de la CSRP et sera utilisé dans le cadre des opérations conjointes de surveillance des pêches.

A3. Renforcer les capacités du centre sous-régional et des centres nationaux de Suivi, de Contrôle et de Surveillance de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection auxquelles les officiers (hommes et femmes) font face

Pour la lutte contre la pêche INN, il est essentiel que les personnels techniques des structures de lutte soient formés à l'utilisation des outils et technologies nouvelles permettant de détecter et même poursuivre les navires s'adonnant à cette pratique. A cet effet, la CSRP travaillera de concert avec l'AECP pour élaborer un programme de formation adapté aux personnels SCS des pays de la sous-région.

Un accent sera mis sur la manipulation des outils de télédétection à travers la fonction de détection et de localisation des navires cibles mais aussi la classification des navires à partir du signalement radar. Les outils de télédétection feront donc l'objet de la formation dans la sous-région avec l'appui de l'AECP.

Un volet de cette formation sera consacré aux caractéristiques techniques des radars et autres outils utiles en contrôle/surveillance des pêches en vue d'aider les pays à bien choisir les équipements les plus adaptés.

SA.3.1. Organiser un atelier sous-régional de formation à la manipulation des outils de télédétection en SCS

Cet atelier sera organisé au cours de la 2^e année du programme avec l'appui de l'AECP. Vu l'importance

de ces outils pour le SCS, il est indispensable d'envisager une partie théorique et une partie pratique sur les navires. Il est également prévu de réaliser des enregistrements vidéo de ces formations pour permettre aux stagiaires de les revisiter plus tard mais aussi de les disséminer dans les structures.

A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents (par exemple, la AMREP)

L'expansion de la pêche INN en Afrique de l'Ouest impose aux pays de la CSRP de prendre les dispositions pour mener efficacement la lutte. Pour cela, les pays doivent se doter de textes réglementaires à la hauteur de l'enjeu et dont la finalité est d'éradiquer la pêche INN. Ainsi, ils doivent **mettre à jour les lois et règlements de manière à être en conformité avec les instruments juridiques internationaux** en la matière.

Aussi, les Etats membres de la CSRP doivent mettre en œuvre des politiques permettant le renforcement des mesures de gestion et de contrôle efficaces en mer, au débarquement et aux frontières. Œuvrer à une plus grande **traçabilité des produits à l'intérieur et à l'exportation** décourage également les auteurs de pêche INN. Ceci doit s'accompagner d'une sensibilisation accrue des professionnels et des consommateurs des produits de la pêche.

Au plan sous-régional, une vision globale intégrative pour que les pays collaborent et échangent les informations et les expériences est aussi de nature à réduire drastiquement la pêche INN et amène les navires à abandonner la pratique de pêche INN. La CSRP doit également œuvrer à ce que les Etats membres ratifient et appliquent les accords internationaux qui permettent de lutter contre la pêche INN, en particulier l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Pour cela, un plan de plaidoyer envers ces pays doit être entrepris.

Les actions qui concourent à cette activité sont listées ci-dessous.

SA.4.1. Accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention SCS

Des activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyer seront conduites dans le cadre d'ateliers nationaux et sous-régionaux pour la vulgarisation de la convention SCS et ses protocoles d'application.

Aussi, une analyse comparative pour identifier les écarts entre les cadres juridiques sera réalisée au regard de la convention SCS en vue de proposer des mesures d'harmonisation régionales. L'objectif est de renforcer la cohérence juridique pour mieux lutter contre la pêche INN dans la sous-région.

L'analyse comparative réalisée sera soumise à validation aux Etats membres lors d'un atelier sous-régional qui sera organisé au profit des juristes et autres personnels des administrations avec l'appui technique et financier de AIEP.

SA.4.2. Faire adopter et mettre en œuvre l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMREP)

Tous les Etats membres de la CSRP sauf la Guinée-Bissau ont adopté l'AMREP. Des activités de plaidoyer ciblé auprès de la Guinée-Bissau seront menées pour la signature de cet accord de grande importance pour la lutte contre la pêche INN.

La mise en œuvre des mesures de l'Accord AMREP est moins coûteuse que les opérations de contrôle. Leur réalisation dans de bonnes conditions pourrait dissuader les navires de pêche INN à venir dans ces pays et la coopération entre les pays dans ce domaine favorise l'éradication de la pêche INN de la sous-région.

Pour cela, des activités de renforcement de capacités et soutien technique dans tous les EM seront entreprises en vue de permettre aux EM de mettre en œuvre convenablement les mesures de contrôle et

d'inspection des navires au niveau des ports. Ainsi, au moment de ces contrôles et inspection, il sera procédé à un échange de dossiers et d'expérience entre les services des pays de la sous-région.

SA.4.3. Mettre à jour le compendium des législations des Etats membres de la CSRP

La CSRP dispose déjà d'un compendium des législations de ses EM. L'activité consistera à réunir avec l'aide d'un consultant toute la réglementation applicable en matière de pêche des Etats membres. Cette activité permettra de réviser et mettre à jour le compendium des législations nationales en matière de pêche, en se concentrant sur les réformes récentes, et les engagements internationaux en vigueur. Un atelier de restitution permettra aux Etats de valider les résultats de l'étude, voire de notifier des modifications à apporter aux législations nationales. L'objectif est de renforcer la cohérence juridique pour mieux lutter contre la pêche INN dans la sous-région.

SA.4.4. Proposition de législation sur l'obligation d'utilisation de l'AIS pour les navires de pêche industrielle distants.

La CSRP proposera aux États membres un texte juridique visant à rendre obligatoire l'activation du système d'identification automatique (AIS « Automatic Identification System ») pour tous les navires de pêche industrielle traversant leurs eaux et battant pavillon étranger. Cette mesure facilitera la lutte contre la pêche illégale, en permettant aux autorités compétentes et aux pêcheurs de suivre en temps réel les mouvements de ces navires dans les eaux sous juridiction des EM. L'obligation de l'AIS renforcera la surveillance maritime, facilitera l'arraisonnement des navires contrevenants et augmentera l'efficacité des actions de contrôle, même si les infractions liées à la pêche illégale ne sont pas constatées. Cette législation permettra également une meilleure coopération entre les États membres pour la gestion durable de leurs ressources halieutiques, et permettra d'améliorer la surveillance participative. Enfin, la CSRP mènera une réflexion sur l'opportunité d'une saisine par la CSRP du Tribunal international du droit de la mer (TIDM) en vue de faire progresser la surveillance des pêches en haute mer (tous les Etats membres de la CSRP ont signé la BBNJ), l'avis du TIDM ayant une portée internationale à l'instar de l'avis consultatif en 2015, qui a marqué une étape importante pour le droit international des pêches⁴.

A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches

Afin de lutter efficacement contre la pêche INN dans la sous-région, les Etats de la sous-région doivent se doter de matériels et équipements nécessaires mais aussi acquérir des moyens navigants (patrouilleurs) performants. Les moyens aériens deviennent de plus en plus nécessaires pour des actions rapides sur des navires de pêche INN parfois très agiles. Tout ceci doit se faire dans le cadre de la promotion de la coopération entre les structures SCS de la sous-région mais aussi avec le reste du monde afin de faire face à la pêche INN.

L'utilisation des drones dans les opérations conjointes reste une option qui n'a pas été testée dans le PESCAO mais qui pourrait bien être envisagée dans le cadre du WASOP. Cela suppose une bonne étude des coûts-opportunités.

La réussite du renforcement de capacité dépend étroitement du succès de la coopération entre la CSRP et l'AECP. Il sera envisagé de faire des enregistrements vidéo de certaines formations afin d'en faire bénéficier le plus large éventail possible de techniciens de la sous-région.

Il faut noter que la fourniture d'équipements aux centres nationaux de SCS opérée durant le PESCAO ne concernait que des équipements ou matériels légers de type écrans ou des téléphones, etc. Dans le cadre du programme WASOP, la CSRP, avec l'appui de l'AECP, va d'abord accompagner les Etats membres dans l'expression de leurs besoins en équipements et matériels SCS avant de procéder à leur

⁴ Obligation de veiller à ce que les ressources halieutiques dans leurs eaux soient gérées de manière durable; Les États du pavillon sont également tenus de s'assurer que les navires battant leur pavillon ne participent pas à la pêche INN, même s'ils opèrent dans les eaux d'un autre pays). Cet avis a renforcé la base juridique des États membres de la CSRP.

acquisition.

La CSRP analysera, au vu des moyens disponibles, les possibilités d'aider les pays à se doter de moyens et équipements adéquats de contrôle et de surveillance des pêches.

Les actions identifiées sont listées ci-dessous.

SA.5.1. Acquérir des équipements et matériels au profit des centres SCS des Etats membres de la CSRP et du centre sous-régional SCS

Envisager des équipements pouvant réellement constituer un appui pour les centres SCS tel que l'acquisition de moyens et équipements performants pouvant avoir de la valeur ajoutée à l'action SCS dans les pays. Un diagnostic sera fait avec ces centres dans tous les Etats membres de la CSRP en vue d'identifier les besoins les plus prioritaires.

SA.5.2. Mener une étude sur l'opportunité de l'utilisation des drones dans le Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches

Dans une optique d'efficacité et d'efficience, une plus grande utilisation de la technologie des drones devrait être étudiée dans ce projet. Cela aurait pour conséquence de réduire considérablement les coûts liés aux opérations de contrôle et de surveillance.

En collaboration avec la CSRP, l'AECPP offrira l'appui nécessaire en vue de définir les coûts et les opportunités de l'utilisation des drones dans le cadre du Suivi, Contrôle et Surveillance des Pêches. Les drones étant une technologie qui se développe dans certains Etats membres de la CSRP, il serait pertinent de les accompagner en vue de l'optimisation des technologies innovantes.

A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, et la déclaration des captures

La pêche artisanale se développe rapidement dans la sous-région CSRP. Cependant, le **nombre exact de pêcheurs et celui des embarcations** reste mal connu.

Pendant longtemps favorisée par les politiques de pêche en raison de son rôle dans la création d'emplois et de sa contribution à la sécurité alimentaire dans la région ouest-africaine, les aménagistes évitent de s'attaquer à ce **secteur informel particulièrement sensible**. Mais la pêche artisanale atteint de grandes proportions et ne peut continuer à être ignorée par les stratégies d'aménagement.

Il est à déplorer de nombreux accidents liés à l'insécurité à bord des embarcations artisanales confrontés à des événements extrêmes en mer. Face à cette situation, il est nécessaire de mener une réflexion approfondie sur les opportunités de bien gérer la pêche artisanale. Un **groupe de travail spécial sera mis en place dans le cadre de ce Programme pour discuter des options d'aménagement** à prendre. Il sera coordonné par un spécialiste en aménagement des pêches recruté à cet effet.

Les actions identifiées sont listées ci-dessous.

SA.6.1. Mener des études innovantes sur l'aménagement de la pêche artisanale dans la sous-région CSRP en vue d'une meilleure maîtrise de ses capacités de pêche

Ceci se fera dans le cadre d'une réflexion générale lors des ateliers du groupe de travail pêche artisanale ayant pour finalité une meilleure maîtrise des capacités de pêche artisanale. L'objectif est de mieux cerner ce sous-secteur extrêmement dynamique en vue de proposer des mesures spécifiques de gestion (zonage, réglementation des dimensions des embarcations et engins de pêche, recensement coordonné et simultané des embarcations, des pêcheurs, etc.). Ce Groupe Technique sera constitué de représentants de l'administration des pêches, des professionnels de la pêche artisanale, des représentants de la recherche et de la surveillance des pêches de chaque Etat membre.

A cet effet, il sera surtout question de :

- Recruter un expert « aménagement des pêches » pour coordonner cette activité qui participe d'une manière déterminante à l'atteinte du résultat du projet qui est de réduire la pêche INN dans la sous-région ;
- Organiser une première réunion technique de « lancement » du GT avec la participation d'un expert AECP en 2025, dont la finalité est de bien définir les tâches et les orientations de ce GT ;
- Recruter des consultants pour la conduite d'études sur :
 - o Professionnalisation de la pêche artisanale avec la mise en place de la carte professionnelle des acteurs de la pêche artisanale (Réunion)
 - o Recensement, immatriculation et marquage des embarcations artisanales
 - o Mise en place d'un projet pilote pour l'équipement des embarcations artisanales en balises de géolocalisation.
- Organiser une réunion technique annuelle du GT. Les réunions doivent être sanctionnées par des recommandations de gestion.

Des synergies doivent être trouvées avec le résultat 1.2 sur la gestion des stocks partagés de petits pélagiques en vue de l'obtention de moyens à la hauteur de l'enjeu de la pêche artisanale dans la région ouest-africaine.

SA.6.2. Appuyer l'application des Directives de la FAO sur la pêche artisanale

Cette activité vise à accompagner les États membres de la CSRP dans l'application des Directives volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable. Cela se fera à travers un ensemble d'initiatives destinées à sensibiliser les acteurs locaux, à renforcer leurs capacités et à améliorer la gestion de ce sous-secteur crucial. Il s'agira notamment de mener des actions de sensibilisations auprès des communautés de pêcheurs pour les informer des bonnes pratiques en matière de durabilité, de droits d'accès aux ressources, et de sécurité en mer. Des sessions de formation seront organisées pour aider les pêcheurs artisanaux à mieux comprendre et appliquer les réglementations en vigueur, ainsi qu'à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, comme la réduction des captures accessoires et la protection des habitats marins. Un accent particulier sera mis sur la professionnalisation du secteur, en sensibilisant les pêcheurs à améliorer la traçabilité de leurs captures, à formaliser leurs activités, et à intégrer les aspects de sécurité et d'éthique dans leurs opérations quotidiennes. Enfin, des actions de vulgarisation des technologies modernes et accessibles (suivi AIS) comme de résultats de la recherche seront mises en avant, et des partenariats avec les administrations locales seront encouragés pour garantir un suivi efficace des activités. Cette approche holistique permettra de renforcer la durabilité à long terme de la pêche artisanale dans la sous-région CSRP.

A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP

En vue d'une plus grande efficacité des structures SCS pour faire face à la pêche INN, il est nécessaire que le personnel intervenant à tous les niveaux du processus soit bien formé pour remplir pleinement sa mission. Or, au vu de certains structures SCS, le personnel manque globalement de formation.

Pour cela, la CSRP doit mettre en œuvre des efforts visant à renforcer les capacités des structures SCS à travers une mise à niveau du personnel à l'aide d'un **programme de formation ambitieux**. Il concernera les inspecteurs, les observateurs des pêches, les opérateurs de salles, l'exploitation des systèmes de collecte, **l'analyse et le partage de données**, etc. Le personnel de justice (juge, procureurs,

huissier, etc.) peut également être appelé à donner un avis sur d'éventuels contentieux.

Certaines formations peuvent être prodiguées par les structures SCS expérimentés au profit d'autres et ce, dans le cadre d'une coopération sud-sud.

L'approche prévue dans le PESCAO était de former des formateurs qui peuvent à leur tour former des personnels de la sous-région, ceci offrirait l'opportunité de former plus de personnels.

Les actions prévues sont :

SA.7.1. Organiser une séance de formations des formateurs des inspecteurs de pêche suivie d'ateliers nationaux de formation

Pour capitaliser les formations déjà réalisées dans le cadre du PESCAO, il est envisagé de réaliser un atelier de formation des formateurs en 2025. Celui-ci sera organisé en collaboration avec l'AIECP. Il est également prévu de faire des compléments pratiques à bord des navires de pêche en mer par exemple durant les opérations conjointes de contrôle et de surveillance des pêches.

Des ateliers nationaux de formations des inspecteurs seront organisées en mobilisant les formateurs ayant bénéficié de la formation des formateurs.

SA.7.2. Réaliser des formations des observateurs de pêche à compétence sous-régionale sur les techniques de collectes de données en mer

Vu l'adoption par les pays de la CSRP de la Convention SCS, cette dernière prévoit un dispositif sous-régional de collecte et d'échanges d'informations relatives aux activités de pêche entre les Etats membres de la CSRP. Ce dispositif est réalisé grâce à des observateurs à compétence sous-régionale recrutés dans les Etats membres.

Deux ateliers sous-régionaux de formation seront organisés durant la durée du programme en collaboration avec l'AIECP. Ils porteront principalement sur les techniques de collecte des données à bord de navires de pêche et sur le reporting.

SA.7.3. Organiser un atelier sous-régional de formations des magistrats, des administrations chargés de l'établissement de certificats de captures

Compte tenu de l'ampleur de la pêche INN dans la sous-région, il est important que l'ensemble des acteurs impliqués puissent être sensibilisés et formés sur le phénomène et les mesures à mettre œuvre pour y faire face. D'où l'importance d'organiser un atelier sous-régional regroupant l'ensemble des acteurs concernés (Juges, procureurs, administration etc.)

Les certificats de capture doivent être remplis et validés par les autorités administratives des Etats membres en prévision d'une exportation de produits. L'atelier sous-régional permettra aussi de vulgariser et de répandre ces certificats. L'AIECP apportera l'appui technique et financier nécessaire.

2.1.2. Méthodologie

Pour la réalisation des activités, la méthodologie appliquée sera semblable à celle utilisée dans les projets financés par l'UE : UE/SCS/UEMOA et UE/PESCAO exécutés par la CSRP successivement de 2010 à 2013 et de 2017 à 2023, en particulier le PESCAO. Les deux projets avaient contribué significativement à la lutte contre la pêche INN dans l'espace CSRP. Le premier était financé par le Luxembourg (AFR010 et AFR013), le deuxième était financé par l'UE (2017/392-671). Il faut également noter que le projet UE GoWAMER (Gouvernance, politique de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'écorégion WAMER⁵) a eu un impact significatif sur la Convention SCS et sur l'étude sur la pérennisation des activités SCS ainsi que la poursuite des activités de formation mais aussi des opérations conjointes sous-régionales de surveillance des pêches.

C'est dans ce cadre que la CSRP a jugé indispensable de poursuivre les activités de lutte contre la pêche INN au sein du projet AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN) du programme WASOP avec un accent sur le renforcement institutionnel des Etats

⁵ Framework Contract Beneficiaries 2013 – Lot 1 –Rural Development EuropeAid/132633/C/SER/multi

membres plus affirmé par rapport à PESCAO.

Pour la mise en œuvre de WASOP, le GT SCS joue un rôle central. Il organise annuellement une réunion avec la participation de l'AECP. Sa réunion en 2025, c'est-à-dire au lancement du Programme permettra de définir le plan de travail global et la stratégie d'exécution. Cela concerne notamment :

2.1.2.1. Opérations conjointes

- Programmer les opérations conjointes de contrôle et de surveillance avec un agenda précis ;
- Préciser les modalités de réalisations : quel navire sera utilisé et comment le contracter, la composition des équipes, etc. ;

Les opérations conjointes sont très importantes pour la dissuasion et la lutte contre la pêche INN dans l'espace CSRP. Elles sont conduites avec des patrouilleurs locaux affrétés dans l'un des pays de la sous-région.

2.1.2.2. Ateliers de formation

Organiser annuellement des formations en collaboration, pour leur quasi-totalité, avec l'AECP. Les ateliers de formations sont très importants pour le renforcement des capacités des Etats membres de la CSRP. Le GT SCS définit, en fonction des besoins, les formations les plus pertinentes à mener et les programme.

2.1.2.3. Acquisition d'équipements

Acquérir au profit des structures SCS des EM et du centre sous-régional SCS des équipements pouvant améliorer leur performance face aux navires s'adonnant à la pêche INN.

Les échanges d'informations jouent un rôle très important dans la lutte contre la pêche INN au niveau de la sous-région. Ils feront l'objet de l'attention du GT SCS tout au long du programme.

Dans sa réunion annuelle, le GT SCS fait un état d'avancement des activités prévues et procède à la planification annuelle des activités. Le GT SCS rend compte au Comité de Pilotage composé de l'UE, l'AECP et la CSRP. Le Comité de Pilotage (COPIL) se réunit également une fois par an, généralement en début d'année pour approuver le plan de travail et évaluer l'état d'avancement des travaux prévus. Le COPIL donne des orientations et recommandations en matière de gestion et d'administration du Programme.

Procédures de suivi et évaluation internes et externes

La CSRP dispose d'un manuel de procédures (*Manuel de procédures administratives, comptables et financières*) rigoureux et conforme aux standards internationaux appliqués par les partenaires au développement. Il est applicable à toutes les activités aussi bien en interne qu'en externe. L'expérience acquise dans le cadre du PESCAO impose à la CSRP une plus grande fermeté dans le respect des procédures.

Le spécialiste en passations de marchés veillera au respect des procédures dans les marchés, recrutements, acquisitions, etc. Il faut souligner que pour ce qui est des opérations de contrôle et surveillance des pêches, les charges (carburant, nourriture, et autres charges des navires affrétés.) seront incluses dans la location du patrouilleur sur la base du coût d'un jour de mer facturé. De façon périodique, la CSRP et la DUE tiendront des réunions pour faire le suivi du niveau d'exécution et évaluer le suivi des procédures. Cette réunion fera des propositions de mesures correctives si nécessaire.

La CSRP se devra de commanditer une fois par an un audit/vérification des dépenses du projet. La DUE Sénégal pourra procéder à des évaluations de l'Action.

Participations et rôle des différents acteurs et parties prenantes

a. Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)

La Commission Sous-Régionale des Pêches est une organisation intergouvernementale qui possède trois organes : la Conférence des Ministres, le Comité de Coordination et le Secrétariat Permanent.

a.1. La Conférence des Ministres

La Conférence des Ministres de la CSRP qui est l'instance politique d'orientation et de décision approuve les documents de la mise en œuvre de l'Action en particulier la Convention SCS déjà approuvée par le Comité de Coordination.

a.2. Le Comité de Coordination

Le Comité de Coordination qui est l'organe consultatif de la CSRP accompagnera toute la mise en œuvre de l'Action. Il approuve en particulier le plan d'action, le rapport d'activités annuel du Secrétariat Permanent de la CSRP et l'exécution financière. Vu que le Comité de Coordination rend compte à la Conférence des Ministres de toutes les activités menées par la CSRP, il est appelé à donner un avis sur la conduite de l'Action.

Le Comité de Coordination se réunit une fois par an en session ordinaire. Une réunion régulière précède toujours la Conférence des Ministres à laquelle il soumet ses conclusions et recommandations en matière de gestion de la CSRP.

a.3. Le Secrétariat Permanent

Le Secrétariat Permanent est l'organe d'exécution chargé de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Ministres.

Le Secrétariat Permanent, conformément aux engagements contractuels, veille à la production de (i) rapports périodiques sur le niveau de réalisation des activités et d'exécution budgétaire (ii) le procès-verbal de réunion du groupe de travail SCS. Le Secrétariat Permanent facilite la collaboration avec les parties prenantes du projet (DUE, AECP, Etats membres) et autres initiatives en cours sur la pêche INN dans la sous-région CSRP y compris ceux financés par l'UE.

Dans le cadre de l'exécution de ce programme WASOP, le Secrétariat Permanent de la CSRP recrute un Coordinateur, sous la supervision directe du Secrétaire Permanent, dont le rôle est d'assurer la mise en œuvre de l'Action. Il coordonne la bonne marche de l'exécution et prend toutes les mesures pour le respect des engagements dans le cadre de l'Action. Il veille au respect des chronogrammes et le suivi des procédures administratives et financières applicables à l'Action.

b. Etats membres

Les Etats membres qui seront représentés par les instances de la CSRP et les membres du GT SCS, lors de leurs réunions annuelles, participeront à la planification, et à l'exécution des activités de l'Action. Ils veilleront à une prise en compte de leurs attentes dans le programme de l'Action. Les Etats membres veilleront à la mobilisation de l'expertise et des moyens nationaux nécessaires au bon déroulement de l'Action mais aussi à faciliter le bon déroulement des missions des experts commis par l'AECP et la CSRP pour participer à l'exécution des activités.

Les Etats membres participent également à améliorer la visibilité des activités de l'Action conduites au niveau national ou sous-régional. Ceci sera assuré à travers les publications sur sites internet et divers « postings » sur les réseaux sociaux *e.g.* des Départements chargés de la pêche.

c. Agence Européenne de Contrôle des Pêches

L'Agence Européenne de Contrôle des Pêches est partie prenante dans l'Action et assure une assistance technique à la CSRP. AECP travaille en étroite collaboration avec la CSRP pour la réalisation des activités relatives au résultat attendu « 1.1. Réduction de la pêche INN dans la sous-région » de l'Action. Son assistance à la CSRP portera sur les domaines suivants :

Domaine juridique

AECP contribuera, à travers ses experts, à aider les Etats membres à mettre à jour leurs lois et règlements en vue d'atteindre le niveau permettant de mieux faire face à la pêche INN. Pour cela, ils peuvent s'inspirer des conventions et instruments juridiques internationaux mais aussi les ratifier. AECP pourra aussi, sur leur demande, apporter assistance aux Etats de la CSRP en vue de mettre en œuvre les mesures de contrôle aux ports (AMREP) ainsi que dans l'élaboration de plans d'action nationaux de lutte contre la pêche INN.

Renforcement des capacités

Les formations de personnel technique, cadres et autres sont essentielles et contribuent à donner une autonomie aux Etats membres. Ainsi, la CSRP, en collaboration l'AECP, pourra mettre en place un programme de formation répondant aux besoins réels de conduite des contrôles et surveillance aussi bien en mer qu'au niveau des ports et à terre. Les deux organisations assureront la mise en œuvre de programme en insistant sur les formations des inspecteurs et observateurs des pêches, des opérateurs des centres SCS et diverses administrations concernées.

L'approche qui était retenue dans le cadre du précédent projet UE (PESCAO) était de former des formateurs qui vont assurer la formation des techniciens, inspecteurs, etc. Sur la base de cette expérience, un certain nombre d'activités seront reconduites (du fait d'un fort « turn over » des agents concernés) pour le renouvellement du personnel technique des structures SCS.

Conduite des opérations conjointes de contrôle et de surveillance

L'AECP, au vu de son expertise, apportera une assistance à la conduite des opérations conjointes de contrôle et de surveillance. Pour une grande efficacité de cet appui, l'AECP affectera, au moins provisoirement, à la CSRP un expert technique pour faciliter la coordination de la mise en œuvre de ces opérations. Il apportera toute forme d'assistance et de conseil durant la vie du Programme.

Pour la mobilisation des moyens aériens, en complément aux opérations conjointes de contrôle et surveillance des pêches, la CSRP explorera la possibilité d'une collaboration externe au Programme.

d. Professionnels de la pêche

Pour une meilleure efficacité du Programme, il est important d'associer les professionnels de la pêche en tant qu'acteurs pouvant aider à faciliter la lutte contre la pêche INN. Ces deux acteurs peuvent apporter des informations de grand intérêt mais aussi participer à sensibiliser l'opinion national et international sur les dangers que représentent cette pratique et son ampleur dans la sous-région.

A cet effet, les professionnels de la pêche participeront en particulier aux activités du groupe de travail pêche artisanale.

e. Délégation de l'Union Européenne

La Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Sénégal sera associée au suivi de la mise en œuvre des activités de l'Action. Au vu de l'expérience dans PESCAO, il est important que les équipes techniques de la CSRP et de la DUE Sénégal organisent des réunions régulières de suivi pour mieux cadrer la bonne marche de l'Action, particulièrement par rapport à l'exécution financière.

Pour une cohérence globale de la mise en œuvre du WASOP, l'assistance technique (Expertise France, EF) mettra en place une coordination étroite entre les trois piliers. A cet effet, des protocoles d'accord sont prévus entre EF et les partenaires d'exécution. Des réunions régulières de suivi seront tenues, afin de faciliter le partage d'informations et d'améliorer les synergies entre les piliers. Sur demande, EF pourra apporter un soutien/appui en ce qui concerne les tâches de planification des activités et de gestion des programmes. EF sera également chargée d'orienter les Partenaires pour l'élaboration de rapports harmonisés.

f. Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage composé de représentants de la DUE, de l'AECP, de la CSRP et de la

coordination globale du WASOP (Expertise France) sera mis en place pour assurer le suivi de l'exécution de l'Action. Il tiendra une réunion par an pour valider le plan d'action, le rapport d'activités et l'état d'exécution financière.

Composition de l'équipe CSRP chargée de l'exécution du projet

Le programme sera mis en œuvre par un Coordinateur de Programme qui travaillera sous l'autorité directe du Secrétaire Permanent. Le Coordinateur supervisera l'équipe dédiée à AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN) du programme WASOP.

L'équipe sera composée de :

- ✓ Un coordinateur du Projet ;
- ✓ Un Expert en Aménagement des Pêches ;
- ✓ Un expert IT ;
- ✓ Un spécialiste en passation des marchés ;
- ✓ Un expert en Suivi-Evaluation ;
- ✓ Un assistant administratif ;
- ✓ Un comptable ;
- ✓ Un reprographe coursier ;
- ✓ Deux femmes de ménage.

L'équipe sera basée au Secrétariat Permanent de la CSRP à Dakar. Le Coordinateur sera basé au niveau du service déconcentré (UCOS) basé à Banjul en lien étroit avec le siège de Dakar.

L'équipe du Programme travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail SCS qui se compose de représentants des structures nationales de contrôle et de surveillance. Le Coordinateur du Programme établit les liens avec toutes les structures des sept pays de la CSRP, notamment les structures SCS.

Moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'Action

Le projet AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN) du programme WASOP bénéficie d'un financement de l'Union Européenne. Il prendra en charge les coûts des opérations conjointes, les formations, les équipements et les frais d'expertise, etc.

Attitude des parties prenantes vis-à-vis de l'Action

En plus de la CSRP, les parties prenantes que sont les structures pertinentes des Etats membres, les organisations régionales, les professionnels de la pêche, la société civile, sont conscientes de l'importance de l'Action pour l'amélioration de la gouvernance des pêches et sont de ce fait concernées par la mise en œuvre des activités. Les différentes réunions seront l'occasion de mettre l'accent sur l'aspect de mobilisation des ressources et la vulgarisation de l'Action.

Activités planifiées pour assurer la visibilité de l'action et de la contribution de l'UE à son financement

Durant la durée du Programme, un plan de capitalisation et gestion des connaissances sera préparé en vue d'assurer une plus grande visibilité de l'Action. Les activités seront vulgarisées dans les différents pays avec une implication de la Société Civile. Les outils de presse, les réseaux sociaux et les sites de la CSRP et des départements ministériels des Etats membres de la CSRP seront mobilisés en vue d'informer le public sur l'état d'avancement des résultats attendus de l'Action et ses impacts sur la gestion des ressources halieutiques.

L'apport financier de l'UE et l'appui technique de AECP seront mis en évidence dans les différentes réalisations, les publications, les formations et les acquisitions entrant dans le cadre de l'Action.

Par ailleurs, toutes les informations communiquées à la presse et aux bénéficiaires de même que l'ensemble des supports publicitaires, avis officiels et autres feront apparaître de manière appropriée le logo de l'Union européenne et la mention que l'Action a été réalisée « avec le soutien financier de

l'Union européenne (UE) ». De même, toutes les publications et documents relatifs à l'Action ainsi que les équipements et infrastructures réalisés au titre du projet porteront le logo de l'Union européenne.



Photographies. Les locaux de la CSRP ont abrité une réunion de travail qui a regroupé la CSRP, l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECF/EFCA) et la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Sénégal les 22 et 23 janvier 2025. Cette réunion entre dans le cadre de la préparation du Programme pour un Océan Durable (WASOP) dont la composante la Composante 1 « Réduction de la pêche INN » de l'objectif 1 sur l'utilisation durable des ressources océaniques en Afrique de l'Ouest.

2.1.3. Plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action

Activités et sous activités (A et SA)	Année 1												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
<i>A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information</i>													
S.A.1.1 Organiser au moins une réunion par an du groupe de travail SCS pour mieux encadrer les opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches						X							CSRP/AECP
SA.1.2 Planifier et mener des opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches							X			X			CSRP/AECP
SA.1.3 Développer des partenariats avec des missions opérationnelles conduites dans les eaux de l'espace CSRP par des navires européens ou américains en activité dans la zone							X			X			CSRP/AECP
<i>A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de SCS de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN</i>													
SA.2.1 Revitaliser le Dashboard sous-régional et l'alimenter de façon régulière							X	X	X	X	X	X	CSRP/AECP
SA.2.2. Mettre à jour le registre sous-régional des navires de pêche							X	X	X	X	X	X	CSRP/AECP
<i>A3. Renforcer les capacités du centre sous-régional et des centres nationaux de SCS de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection</i>													
SA. 3.1. Organiser un atelier sous-régional de formation à la manipulation des outils de télédétection en SCS													AECP/CSRP
<i>A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents</i>													
SA.4.1. Accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention SCS													CSRP/AECP
SA.4.2. Faire adopter et mettre en œuvre l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMREP)													AECP/CSRP
SA.4.3. Mettre à jour le compendium des législations des Etats membres de la CSRP													CSRP/AECP

SA.4.4. Proposition de législation sur l'obligation d'utilisation de l'AIS pour les navires de pêche industrielle distants.									X	X	X	X	X		CSRP
<i>A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches</i>															
SA.5.1. Acquérir des équipements et matériels au profit des centres SCS des Etats membres de la CSRP et du centre sous-régional SCS															CSRP/AECP
SA.5.2. Mener une étude sur l'opportunité de l'utilisation des drones dans le SCS des pêches															AECP/CSRP
<i>A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, la déclaration des captures, etc.</i>															
SA.6.1. Mener des études innovantes sur l'aménagement de la pêche artisanale dans la sous-région CSRP en vue d'une meilleure maîtrise de ses capacités de pêche											X	X	X	X	CSRP/AECP
SA.6.2. Appuyer l'application des Directives de la FAO sur la pêche artisanale															CSRP
<i>A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP</i>															
SA.7.1. Organiser une séance de formation des formateurs des inspecteurs de pêche suivi d'ateliers nationaux de formation												X	X		AECP/CSRP
SA.7.2. Réaliser des formations des observateurs de pêche sur les techniques de collectes de données en mer															AECP/CSRP
SA.7.3. Organiser un atelier sous-régional de formations des magistrats, des administrations chargés de l'établissement de certificats de captures															AECP/CSRP

Activités et sous activités (A et SA)	Année 2												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information													
S.A.1.1 Organiser au moins une réunion par an du groupe de travail SCS pour mieux encadrer les opérations de contrôle et de surveillance des pêches	X												CSRP/AECP
SA.1.2 Planifier et mener des opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches		X			X		X			X			CSRP/AECP
SA.1.3 Développer des partenariats avec des missions opérationnelles conduites dans les eaux de l'espace CSRP par des navires européens ou américains en activité dans la zone		X			X		X			X			CSRP/AECP
A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de SCS de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN													
SA.2.1 Revitaliser le Dashboard sous-régional et l'alimenter de façon régulière			X										CSRP/AECP
SA.2.2. Mettre à jour le registre sous-régional des navires de pêche			X										CSRP/AECP
A3. Renforcer les capacités du centre sous régional et des centres nationaux de SCS de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection													
SA. 3.1. Organiser un atelier sous-régional de formation à la manipulation des outils de télédétection en SCS					X								AECP/CSRP
A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents													
SA.4.1. Accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention SCS.		X					X						CSRP/AECP
SA.4.2. Faire adopter et mettre en œuvre l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMREP)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	AECP/CSRP
SA.4.3. Mettre à jour le compendium des législations des Etats membres de la CSRP.		X					X						CSRP/AECP
SA.4.4. Proposition de législation sur l'obligation d'utilisation de l'AIS pour les navires de pêche industrielle distants.	X	X	X										CSRP

Activités et sous activités (A et SA)	Année 2												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches													
SA.5.1. Acquérir des équipements et matériels au profit des centres SCS des Etats membres de la CSRP et du centre sous-régional SCS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CSRP/AECP
SA.5.2. Mener une étude sur l'opportunité de l'utilisation des drones dans le SCS des pêches										X	X	X	AECP/CSRP
A6. Contribuer à la maitrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, la déclaration des captures, etc													
SA.6.1. Mener des études innovantes sur l'aménagement de la pêche artisanale dans la sous-région CSRP en vue d'une meilleure maîtrise de ses capacités de pêche	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CSRP/AECP
SA.6.2. Appui à l'application des Directives de la FAO sur la pêche artisanale										X	X	X	CSRP
A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP													
SA.7.1. Organiser une séance de formation des formateurs des inspecteurs de pêche suivi d'ateliers nationaux de formation										X	X		AECP/CSRP
SA.7.2. Réaliser des formations des observateurs de pêche sur les techniques de collectes de données en mer									X	X	X		AECP/CSRP
SA.7.3. Organiser un atelier sous-régional de formations des magistrats, des administrations chargés de l'établissement de certificats de captures						X	X						AECP/CSRP

Activités et sous activités (A et SA)	Année 3												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information													
S.A.1.1 Organiser au moins une réunion par an du groupe de travail SCS pour mieux encadrer les opérations de contrôle et de surveillance des pêches	X												CSRP/AECP
SA.1.2 Planifier et mener des opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches		X				X				X			CSRP/AECP
SA.1.3 Développer des partenariats avec des missions opérationnelles conduites dans les eaux de l'espace CSRP par des navires européens ou américains en activité dans la zone.		X				X				X			CSRP/AECP
A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de SCS de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN													
SA.2.1 Revitaliser le Dashboard sous-régional et l'alimenter de façon régulière			X										CSRP/AECP
SA.2.2. Mettre à jour le registre sous-régional des navires de pêche			X										CSRP/AECP
A3. Renforcer les capacités du centre sous régional et des centres nationaux de SCS de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection													
SA. 3.1. Organiser un atelier sous-régional de formation à la manipulation des outils de télédétection en SCS													AECP/CSRP
A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents													
SA.4.1. Accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention SCS													CSRP/AECP
SA.4.2. Faire adopter et mettre en œuvre l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMREP)	X	X	X										AECP/CSRP

Activités et sous activités (A et SA)	Année 3												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
SA.4.3. Mettre à jour le compendium des législations des Etats membres de la CSRP													CSRP/AECP
SA.4.4. Proposition de législation sur l'obligation d'utilisation de l'AIS pour les navires de pêche industrielle distants.													CSRP
A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches													
SA.5.1. Acquérir des équipements et matériels au profit des centres SCS des Etats membres de la CSRP et du centre sous-régional SCS	X	X	X	X	X	X							CSRP/AECP
SA.5.2. Mener une étude sur l'opportunité de l'utilisation des drones dans le SCS des pêches													AECP/CSRP
A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, la déclaration des captures, etc													
SA.6.1. Mener des études innovantes sur l'aménagement de la pêche artisanale dans la sous-région CSRP en vue d'une meilleure maîtrise de ses capacités de pêche.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CSRP/AECP
SA.6.2. Appui à l'application des Directives de la FAO sur la pêche artisanale													CSRP
A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP													
SA.7.1. Organiser une séance de formation des formateurs des inspecteurs de pêche suivi d'ateliers nationaux de formation	X	X	X	X									AECP/CSRP
SA.7.2. Réaliser des formations des observateurs de pêche sur les techniques de collectes de données en mer									X	X	X		AECP/CSRP
SA.7.3. Organiser un atelier sous-régional de formations des magistrats, des administrations chargés de l'établissement de certificats de captures													AECP/CSRP

Activités et sous activités (A et SA)	Année 4												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'information													
S.A.1.1 Organiser au moins une réunion par an du groupe de travail SCS pour mieux encadrer les opérations de contrôle et de surveillance des pêches	X												CSRP/AECP
SA.1.2 Planifier et mener des opérations conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches		X				X				X			CSRP/AECP
SA.1.3 Trouver des synergies avec des missions opérationnelles conduites dans les eaux de l'espace CSRP par des navires européens ou américains en activité dans la zone		X				X				X			CSRP/AECP
A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de SCS de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN													
SA.2.1 Revitaliser le Dashboard sous-régional et l'alimenter de façon régulière			X										CSRP/AECP
SA.2.2. Mettre à jour le registre sous-régional des navires de pêche			X										CSRP/AECP
A3. Renforcer les capacités du centre sous régional et des centres nationaux de SCS de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection													
SA. 3.1. Organiser un atelier sous-régional de formation à la manipulation des outils de télédétection en SCS					X								AECP/CSRP
A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents													
SA.4.1. Accompagner les Etats membres dans la mise en œuvre de la Convention SCS													CSRP/AECP
SA.4.2. Faire adopter et mettre en œuvre l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMREP)													AECP/CSRP

Activités et sous activités (A et SA)	Année 4												Responsable mise en œuvre
	Semestre 1						Semestre 2						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
SA.4.3. Mettre à jour le compendium des législations des Etats membres de la CSRP													CSRP/AECP
SA.4.4. Proposition de législation sur l'obligation d'utilisation de l'AIS pour les navires de pêche industrielle distants.													CSRP
A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches													
SA.5.1. Acquérir des équipements et matériels au profit des centres SCS des Etats membres de la CSRP et du centre sous-régional SCS													CSRP/AECP
SA.5.2. Mener une étude sur l'opportunité de l'utilisation des drones dans le SCS des pêches													AECP/CSRP
A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, la déclaration des captures, etc													
SA.6.1. Mener des études innovantes sur l'aménagement de la pêche artisanale dans la sous-région CSRP en vue d'une meilleure maîtrise de ses capacités de pêche.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CSRP/AECP
SA.6.2. Appui à l'application des Directives de la FAO sur la pêche artisanale													CSRP
A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP.													
SA.7.1. Organiser une séance de formation des formateurs des inspecteurs de pêche suivi d'ateliers nationaux de formation													AECP/CSRP
SA.7.2. Réaliser des formations des observateurs de pêche sur les techniques de collectes de données en mer													AECP/CSRP
SA.7.3. Organiser un atelier sous-régional de formations des magistrats, des administrations chargés de l'établissement de certificats de captures													AECP/CSRP

Durabilité de l'action

L'Action du projet AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN) vise à avoir des effets durables et significatifs sur les groupes cibles et les bénéficiaires, tant au niveau technique qu'économique, social et politique :

- Au niveau technique
 - ☞ Renforcement des capacités de surveillance, contrôle et suivi (SCS) dans la région, avec une amélioration attendue de 50% de l'efficacité des opérations de contrôle d'ici la fin du projet.
 - ☞ Modernisation des systèmes de collecte et d'analyse de données, permettant une prise de décision basée sur des informations fiables et actualisées.
 - ☞ Amélioration des compétences techniques de plus de 200 inspecteurs et observateurs des pêches dans la région.
- Au niveau économique
 - ☞ Réduction des pertes économiques dues à la pêche INN, représentant potentiellement plusieurs millions d'euros par an pour l'ensemble des Etats membres de la CSRP.
 - ☞ Augmentation des revenus des pêcheurs artisanaux grâce à une meilleure gestion des stocks et à la réduction de la concurrence illégale.
 - ☞ Création d'opportunités économiques dans le secteur de l'économie bleue.
- Au niveau social
 - ☞ Amélioration de la sécurité alimentaire pour les communautés côtières, avec une augmentation de la disponibilité des produits de la pêche sur les marchés locaux.
 - ☞ Création d'emplois dans le secteur de la pêche durable et de l'économie bleue.
 - ☞ Renforcement de la cohésion sociale grâce à une gestion plus équitable et transparente des ressources halieutiques.
- Au niveau politique
 - ☞ Harmonisation des cadres réglementaires entre les Etats membres, facilitant une approche régionale cohérente de la gestion des pêches.
 - ☞ Renforcement de la coopération régionale, avec la mise en place de mécanismes de coordination permanents entre les Etats membres.
 - ☞ Amélioration de la gouvernance du secteur des pêches, avec une plus grande transparence et participation des parties prenantes dans les processus décisionnels.

Analyse des risques et plan de réserve

- Risques politiques
 - ☞ Risque : Instabilité politique dans un ou plusieurs Etats membres.
 - ☞ Mesure d'atténuation : Diversification géographique des activités et renforcement de l'engagement au niveau sous-régional pour maintenir la dynamique du projet.
- Risques économiques
 - ☞ Risque : Fluctuations importantes des prix du carburant affectant les opérations de surveillance.
 - ☞ Mesure d'atténuation : Budgétisation prudente avec une marge pour les variations de coûts et exploration de technologies alternatives moins dépendantes du carburant.
- Risques environnementaux
 - ☞ Risque : Impacts du changement climatique sur les stocks de poissons et les écosystèmes marins.
 - ☞ Mesure d'atténuation : Intégration de considérations liées au changement climatique dans les plans de gestion des pêches et promotion de pratiques de pêche résilientes.
- Risques sociaux
 - ☞ Risque : Résistance des communautés de pêcheurs aux nouvelles mesures de gestion.
 - ☞ Mesure d'atténuation : Approche participative impliquant les communautés dès le début du projet et programmes de sensibilisation continus.

- Risques technologiques
 - ✎ Risque : Difficultés d'adoption ou de maintenance des nouvelles technologies de surveillance.
 - ✎ Mesure d'atténuation : Formation approfondie du personnel technique et mise en place d'un support technique continu.
- Durabilité financière
 - ✎ Intégration progressive des coûts de surveillance et de gestion dans les budgets nationaux des pêches.
 - ✎ Exploration de mécanismes de financement innovants, tels que des redevances sur les licences de pêche pour soutenir les activités de SCS.
 - ✎ Développement de partenariats public-privé pour certains aspects de la surveillance et de la gestion des pêches.
- Durabilité institutionnelle
 - ✎ Renforcement des capacités des institutions nationales et régionales pour assurer la continuité des activités au-delà du projet.
 - ✎ Mise en place de structures de coordination régionales permanentes au sein de la CSRP.
 - ✎ Intégration des nouvelles pratiques et procédures dans les opérations quotidiennes des administrations des pêches.
- Durabilité au niveau des politiques
 - ✎ Adoption de cadres juridiques harmonisés qui resteront en vigueur après la fin du projet.
 - ✎ Intégration des principes de gestion durable des pêches dans les politiques nationales de développement économique.
 - ✎ Renforcement des engagements régionaux et internationaux en matière de gestion durable des océans.
- Durabilité environnementale
 - ✎ Mise en place de plans de gestion à long terme pour les principales espèces commerciales.
 - ✎ Promotion de pratiques de pêche durables et respectueuses de l'environnement.
 - ✎ Renforcement de la résilience des écosystèmes marins face au changement climatique.

Plan de diffusion et possibilités de reproduction

- Plan de diffusion
 - ✎ Organisation en fin de programme d'une conférence internationale sur la gouvernance durable des pêches.
 - ✎ Développement d'une plateforme en ligne pour le partage d'informations et de bonnes pratiques.
 - ✎ Production de matériel de communication adapté aux différents publics (décideurs, pêcheurs, grand public).
- Possibilités de reproduction et d'extension
 - ✎ Documentation détaillée des méthodologies et approches développées pour faciliter leur adaptation dans d'autres contextes.
 - ✎ Partage d'expériences avec d'autres organisations régionales de pêche en Afrique et dans le monde.
 - ✎ Exploration des possibilités d'étendre l'approche à d'autres aspects de l'économie bleue (aquaculture, tourisme côtier, etc.).
- Capitalisation sur l'expérience acquise
 - ✎ Création d'une base de connaissances régionale sur la gestion durable des pêches.
 - ✎ Développement de modules de formation standardisés basés sur les leçons apprises du projet.
 - ✎ Intégration des meilleures pratiques dans les cursus de formation des écoles de pêche de la région.
- Partage des savoirs
 - ✎ Établissement de partenariats avec des institutions académiques pour la recherche et l'innovation dans le domaine de la gestion des pêches.

- ✍ Organisation d'échanges et de visites d'étude entre les pays membres pour favoriser l'apprentissage mutuel.
- ✍ Participation active aux forums internationaux sur la gouvernance des océans pour partager les expériences du projet AGIR-INN.

La viabilité du projet AGIR-INN (Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives sous-Régionales contre la pêche INN) repose sur une approche intégrée visant à créer un changement durable dans la gouvernance des pêches en Afrique de l'Ouest. En renforçant les capacités institutionnelles, en faisant la promotion des politiques harmonisées, et en favorisant l'adoption de pratiques durables, le projet jette les bases d'une gestion à long terme des ressources halieutiques dans les ZEE de la CSRP, contribuant ainsi à la prospérité économique, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la préservation des écosystèmes marins pour les générations futures.



2.1.4. Cadre logique

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence 2025	Cibles 2028	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique	Renforcer la gouvernance des océans en Afrique de l'Ouest	La gouvernance des océans est améliorée	0	Amélioration statut de 3 espèces de petits pélagiques	Rapport d'évaluation du COPACE	- Volonté politique des États membres - Engagement des acteurs
Résultat	La pêche INN dans la sous-région est réduite	La pêche INN est réduite	20 % de pêche illicite mondiale viennent de la CSRP ⁷	Réduction de 20%	Rapport FAO sur la pêche INN	- Volonté politique des États membres - Volonté et engagement de la CSRP
Activités	A1. Organiser des patrouilles conjointes sous-régionales de contrôle et de surveillance des pêches entre les Etats membres, la CSRP et l'AECP et, y compris la vérification croisée des systèmes de suivi des navires avec l'imagerie satellitaire et d'autres sources d'info.	Nombre d'opérations conjointes organisées	0	12 Opérations réalisées	Rapports technique et financier des opérations conjointes	Participation effective des États membres et de l'AECP au processus
	A2. Appuyer le processus de partage d'informations par l'intermédiaire du centre sous-régional de SCS de la CSRP afin d'améliorer la coordination et la coopération sous-régionales dans la lutte contre la pêche INN	Nombre d'échanges de dossiers d'informations Nombre de réunions du GT SCS	0 0	4 types de données échangés 4 réunions GT SCS organisées	Rapports de GT SCS	Coopération et collaboration des institutions de surveillances des EM dans l'échange de données et d'informations
	A3. Renforcer les capacités du centre sous-régional et des centres nationaux de Suivi, de Contrôle et de Surveillance de la CSRP en ce qui concerne l'utilisation des technologies de radar et de télédétection auxquelles les officiers (hommes et femmes) sont formés	Nombre de personnel formé	0	15 personnes formées	Rapport de formation	Disponibilité des fonds et engagement de l'AECP et des structures de surveillances des Etats membres de la CSRP
	A4. Renforcer la capacité des États côtiers à traiter les cas de pêche INN en	Nombre de pays ayant signé l'AMREP	6	La Guinée Bissau a signé l'AMREP	AMREP signé par tous les	Volonté et engagement des Etats membres

⁷ <https://financialtransparency.org/wp-content/uploads/2022/10/FTC-fishy-Network-OCT-2022-Final.pdf>

	soutenant l'examen des politiques/processus d'application en place et en plaidant pour la ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents (ex.AMREP)				Etats Membres	
	A5. Renforcer les capacités des États membres en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches	Nombre de centres SCS équipés Nombre de techniciens formés	0 0	3 centres SCS équipés 2 par EM = 14	PV/BL de réception Rapport de formations	Expression de besoin des centres de surveillance
	A6. Contribuer à la maîtrise du développement de la pêche artisanale migrante dans la sous-région de la CSRP à travers le groupe technique de travail chargé de traiter les questions de gouvernance telles que les droits d'accès, la déclaration des captures, etc.	Nombre d'ateliers tenu par le groupe de travail	0	3 Ateliers tenus	Rapport d'ateliers du GT PA de la CSRP	Recrutement d'un consultant aménagements à la CSRP
	A7. Fournir une formation aux niveaux sous-régional et national, y compris, éventuellement, une formation pour les formateurs, les opérateurs des centres de surveillance des pêches, les inspecteurs des pêches, les observateurs, les juges et les procureurs, et les fonctionnaires chargés de la validation des certificats de capture de l'UE et des systèmes de certification des captures adoptés par les ORGP	Nombre d'inspecteurs, d'observateurs, de magistrats et de fonctionnaires formés Nombre d'ateliers organisés	0 0	Au moins 35 inspecteurs, 35 observateurs, 14 magistrats, et 14 fonctionnaires formés au moins 4 ateliers organisés	Rapport d'ateliers de formation	Engagement de AECP et disponibilité des fonds Disponibilité des acteurs à prendre part à la formation

2.2. Expérience

Notre institution dispose d'une solide expérience dans la gestion de projets d'envergure similaire dans le secteur. Au cours des trois dernières années, nous avons dirigé plusieurs initiatives importantes (AGD et PESCAO), impliquant la coordination de divers partenaires régionaux et internationaux, ainsi que la mise en œuvre de stratégies innovantes pour la gestion durable des ressources marines et côtières et la lutte contre la pêche INN. Nos actions ont toujours été orientées vers l'atteinte des objectifs de développement durable et la promotion d'une économie bleue inclusive. Cette expertise consolidée nous permet de répondre efficacement aux exigences et aux défis d'un projet de cette ampleur.



Cabo Verde

Mauritanie

Sénégal

Gambie

Guinée-Bissau

Guinée

Sierra Leone

**États
membres
de la CSRP**



SRFC

Permanent Secretariat of the SRFC

116, Allées Serigne Ababacar SY Liberté

PO Box : 25485, **Dakar, Senegal**



(+221) 33 864 04 75 - Fax (+221) 33 864 04 77



spcsrp@spcsrp.org



www.spcsrp.org

